



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/RCF/RAS/1
26 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LES ÉTATS ARABES (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 6	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	7 - 10	3
III. STRATÉGIE ET DOMAINES D'ACTIVITÉ PROPOSÉS	11 - 24	4
A. Création d'une capacité régionale en vue d'une utilisation plus efficace des ressources économiques et d'une interaction avec l'économie mondiale	16 - 19	5
B. Optimisation des conditions favorables au développement humain spécialement centré sur l'élimination de la pauvreté	20 - 24	7
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	25 - 27	9
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour les États arabes (1997-2001)		11

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération régionale (CCR) pour les États arabes se fonde sur les résultats de concertations qui ont eu lieu dans la région, sur une analyse des tendances et besoins en matière de développement, ainsi que sur des consultations avec le Représentant résident du PNUD dans les États arabes. Il a été présenté sous forme de projet aux États arabes de la région, aux principaux fonds et banques arabes, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) afin qu'ils fassent part de leurs observations ou de leur approbation dans le cas des États arabes. Les principaux sous-programmes ont été et seront examinés en détail au cours de réunions intergouvernementales avant la rédaction de leur version définitive.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2. Durant les années 90, le revenu intérieur brut moyen par habitant des États arabes est resté stagnant tandis que les termes de l'échange se sont dégradés. Les cours du pétrole sont restés bas, ce qui a eu des répercussions non seulement sur les pays exportateurs mais aussi sur les principaux fournisseurs de travailleurs migrants. Les pays qui avaient déjà commencé à mettre en oeuvre une politique d'ajustement structurel ont été moins touchés. Les pays les moins avancés de la région ont continué de fonder leur économie sur des secteurs à croissance lente (comme par exemple l'agriculture, l'exploitation minière). Les conflits armés et les troubles civils ont été responsables dans plusieurs pays de la faible croissance du PIB ou de sa croissance négative. La part de la région dans le commerce international n'est que de 4 %. Son principal partenaire commercial est l'Union européenne avec 30 % des exportations et 40 % des importations. Soixante-quinze pour cent de ses exportations sont constituées par le pétrole et produits dérivés. Les échanges interrégionaux ne représentent que 8 %. Ainsi, les mouvements de la main-d'oeuvre au niveau interrégional sont le principal mode d'intégration économique dans la région. La dépendance de la région à l'égard des importations de céréales est passée à 59 % de la totalité des ressources vivrières. Dans toute la région le taux moyen de l'épargne atteint 19 % (11 % pour les économies non pétrolières). D'importants avoirs financiers de la région sont déposés à l'étranger et les entrées de capitaux d'investissement privé sont négligeables (3 % du total des apports). Le secteur public domine la production des biens et des services. Le taux global de productivité de la région est tombé à 0,2 % par an. Le taux de rendement énergétique a également baissé, tombant à 1,2 kilogramme de pétrole pour produire un dollar de PIB.

3. La population de la région (environ 253 millions) s'accroît au taux de 2,8 % par an. Dans de nombreux pays, plus de 50 % des habitants ont moins de 15 ans. Plus de la moitié de la population est urbaine (80 % pour les pays du Golfe). Le nombre des actifs qui s'élève à 76 millions n'a cessé de croître au rythme de 3,3 % par an et devrait atteindre 105 millions d'ici à 2005. Le taux de chômage atteint couramment 15 % et peut aller jusqu'à 30 % dans les villes et parmi les jeunes. Pour l'ensemble de la région le secteur public emploie 30 à 60 % de la main-d'oeuvre (95 % de la population active nationale dans les pays du Golfe).

4. La région dépense 2,9 % de son produit intérieur brut dans le secteur de la santé et 6,4 % pour l'enseignement. Quatre-vingt-cinq pour cent de la population ont accès aux services de santé, 72 % à l'eau potable et 59 % aux services d'assainissement. L'espérance moyenne de vie est de 62 ans. Le taux d'alphabétisation des adultes est de 54 %. Le taux moyen de fréquentation scolaire est de 66 % pour les hommes et 51 % pour les femmes. Bien que les femmes soient de plus en plus instruites, surtout dans les pays du Golfe, elles n'ont cependant que des débouchés limités pour utiliser leurs compétences. Elles constituent 25 % de la population active, 30 % d'entre elles occupent des postes de cadres ou des postes techniques, et leur part des revenus du travail s'élève à 20 %.

5. Depuis 1980, la pauvreté s'est accrue dans la région et touche maintenant 34 à 38 % de la population. Cette progression s'explique généralement par le ralentissement de l'économie, les guerres et les troubles internes. Plus de 10 millions de personnes souffrent de malnutrition. Parmi les pauvres des pays arabes, ce sont les femmes les plus éprouvées, elles sont défavorisées par le mode de distribution du revenu familial, par l'inégalité d'accès à l'enseignement et aux emplois, par certains aspects de leur statut juridique et, notamment dans les zones rurales, leurs lourdes tâches les exposent aux disparités de revenus.

6. Les ressources les plus rares dans cette région sont les nappes phréatiques, l'eau de pluie et les terres arables. Chaque habitant dispose de 1 250 m³ d'eau par an. Dans huit pays, la consommation d'eau dépasse les ressources renouvelables d'eau douce. Les droits de l'eau et plus spécialement l'accès aux eaux du Jourdain, du Tigre, de l'Euphrate, du Litani et du Nil continuent de présenter des risques de tensions internationales. L'érosion du sol, le déboisement et les atteintes à la biodiversité sont très sévères dans la région. La pollution de l'air et de l'eau a eu des incidences sur la qualité de vie. Dans 10 ans, 160 millions de personnes vivront peut-être dans des villes où la pollution de l'air excède les normes établies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les engrais, les pesticides, les eaux usées municipales et industrielles non traitées et les infiltrations de décharges non étanches contaminent l'eau et les sols dans toute la région.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

7. L'élaboration du premier cadre de coopération régional (CCR) s'est appuyée sur des travaux antérieurs : les résultats obtenus par le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique concernant l'évaluation de programmes mondiaux, interrégionaux et régionaux (Global, Interregional and Regional Programmes: An Evaluation of Impact, publiée en 1997); l'évaluation de projets agricoles régionaux par le Bureau régional pour les États arabes en 1996, et l'évaluation des activités de gestion et de réforme du secteur public dans les États arabes conduite en 1996 également par les deux bureaux précités. Une analyse des évaluations réglementaires des projets régionaux et une évaluation des effets durables de 16 projets régionaux exécutées par le Bureau régional ont également servi à l'élaboration de ce programme.

8. Les programmes précédents du Bureau régional pour les États arabes ont appuyé le renforcement des capacités, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de l'environnement, de la technologie, du commerce et

/...

du développement social. La méthode d'apprentissage par démonstrations mise en place avec la coordination d'organisations nationales et intergouvernementales a favorisé la coopération entre pays en développement et a toujours donné de meilleurs résultats que la création de nouvelles institutions régionales. L'action de centres de coordination a souvent suivi celle des institutions nationales et s'est avérée efficace. En conséquence, durant la période couverte par le premier CCR, la modalité de coordination remplacera la tendance à la création de nouvelles institutions. Le mécanisme des réunions annuelles d'examen tripartite et la planification d'activités et de dépenses avec la participation de centres nationaux de coordination ont été reconnus comme la raison du succès de nombreux projets. Toutefois, l'intervention de conseils d'administration dans la gestion opérationnelle des projets ne s'est pas avérée concluante et sera abandonnée. Les enseignements tirés de l'expérience passée montrent que la programmation doit répondre à la demande et que les technologies faisant l'objet de démonstrations doivent être abordables et parfaitement adaptées aux besoins des pays de la région. Ces deux points constitueront des aspects importants du premier CCR.

9. L'expérience passée fournit des exemples positifs de coopération sous-régionale. L'intérêt pour une initiative concrète a fortement incité les pays à se grouper. La proximité géographique a joué un rôle dans les cas de gestion de ressources partagées. Le niveau de développement a été le facteur le moins important dans la coopération régionale. Hors programme, les initiatives régionales et les groupements de pays intéressés dans l'ensemble de la région se poursuivront durant la période couverte par le CCR. L'exécution nationale par un gouvernement au nom d'autres États membres ou par une organisation intergouvernementale a donné des résultats variables. On continuera d'utiliser cette modalité sous réserve d'une évaluation détaillée des capacités institutionnelles des organismes gouvernementaux ou intergouvernementaux qui tiendront le rôle d'agents d'exécution.

10. Les associations entre projets nationaux et régionaux ont réussi le plus souvent lorsqu'il y avait une programmation conjointe aux deux niveaux. La méthode a été expérimentée avec de bons résultats dans le cadre du Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement dans la Méditerranée (METAP) et sera appliquée à grande échelle dans le premier CCR.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES D'ACTIVITÉ PROPOSÉS

11. D'une manière générale, le programme régional visera à créer un meilleur climat pour le développement humain durable, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté. À cette fin, le programme s'attachera à renforcer les capacités des pays de la région de manière à ce qu'ils utilisent leurs ressources plus efficacement et qu'ils entretiennent des relations d'interdépendance avec l'économie mondiale, ce qui leur donnera les moyens d'instaurer des conditions favorables au développement humain durable. Les initiatives seront choisies en fonction de leur propension à avoir des effets positifs sur a) la rentabilité de l'utilisation des ressources naturelles dans la région; et b) la création des conditions les plus favorables au développement humain durable. L'efficacité et les effets de la coopération du PNUD, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, seront jugés selon le degré d'amélioration de l'efficacité opérationnelle des institutions et systèmes de la région.

12. Les capacités humaines sont les principaux facteurs dont dépendent les efforts nécessaires à la croissance économique et à la création d'un climat favorable au développement humain durable. Le niveau de ces capacités est à son tour déterminé par la qualité et les possibilités d'accès à des choix de vie et des débouchés. Comme l'indique la section I ci-dessus, la situation du développement de la région présente des faiblesses. Les États arabes ont conscience de la plupart d'entre elles et cherchent à y remédier. D'autres sont moins bien admises et il faudra de meilleures définitions et de nouvelles consultations pour établir un consensus. Les initiatives des programmes régionaux tendront à faciliter et diriger les efforts en ce sens.

13. En conséquence, les activités du programme se concentreront sur la promotion du développement humain durable dans toute la région, sur la définition de questions de développement clefs qui touchent un groupe de pays, la gestion des ressources partagées, et la mise au point d'approches et de normes communes. Sur la base des besoins mis en évidence, des solutions aux problèmes de développement seront proposées et des informations sur les enseignements tirés seront diffusées.

14. Le développement social, l'élimination de la pauvreté, l'administration des affaires publiques, la protection et la gestion des ressources naturelles constituent les points centraux des cadres de coopération avec les pays (CCP) parmi les États arabes. Les programmes et projets du premier CCR valoriseront les efforts nationaux dans ces domaines en offrant un moyen de partager les données d'expérience, d'éprouver les solutions aux difficultés, de recevoir des services aux moindres frais (par exemple, services de formation à l'échelle de la région), et de mettre au point des cadres de programmation pour les investissements et l'assistance technique.

15. On cherchera à organiser des associations avec les Gouvernements, les organisations de la société civile, le secteur privé, les médias, les institutions régionales et les associés extérieurs au développement, afin de créer un appui collectif à divers stades de la mise au point des projets et de leur exécution, d'identifier et de renforcer les liens entre les activités en cours et prévues, et de mettre en commun les efforts et les ressources, y compris les ressources financières pour la réalisation d'objectifs communs.

A. Création d'une capacité régionale en vue d'une utilisation plus efficace des ressources économiques et d'une interaction avec l'économie mondiale

16. La stagnation du PIB par habitant dans les États arabes affaiblit les capacités nationales à promouvoir le DHD et à éliminer la pauvreté. Le redressement de cette situation se fera au prix d'une difficile transition. La difficulté est de l'organiser de manière à pouvoir créer des institutions et des systèmes durables suffisamment souples et adaptables aux difficultés actuelles et futures ainsi qu'aux chances qui s'offrent sur le marché mondial.

Appui à la réforme sociale et économique et coopération économique multilatérale

17. Cette initiative est devenue indispensable car si les pays de la région ont décidé de réformer leurs sociétés et leur économie afin de bénéficier des marchés financiers et commerciaux mondiaux, leurs institutions doivent pouvoir

disposer rapidement de compétences spécialisées pour participer activement aux opérations de ces marchés. Les réunions intergouvernementales sur le programme concernant l'intégration économique et le commerce, appuyé par le PNUD, ont eu lieu à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) en avril 1993 et Sanaa (Yémen) en décembre 1993 pour aider à définir les besoins de la région. Ces besoins ont été définis plus en détail lors d'une réunion intergouvernementale tenue à Genève (Suisse) en mars 1997. On cherche à doter les gouvernements et les entreprises des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour élaborer et appliquer des systèmes d'ajustement économique et social; promouvoir les échanges commerciaux intra-arabes et répondre aux exigences des marchés mondiaux, de l'Organisation internationale du commerce, du partenariat naissant entre l'Europe et les États arabes et de la future stabilisation de la région. Dans ce domaine, les États membres disposent d'un fonds commun de ressources et d'un mécanisme pour attirer l'assistance technique en fonction de leurs besoins nationaux. Ils peuvent également avoir une influence sur le choix des priorités et des objectifs de la coopération appuyée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Centre du commerce international. Les services consultatifs pour les investissements étrangers coopèrent à certains aspects du programme, de même que le Programme de financement du commerce arabe dans le cadre du réseau d'information commerciale intra-arabe. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle va superviser la mise au point de systèmes régissant la propriété intellectuelle. On jugera le succès de l'initiative à la mesure dans laquelle les bénéficiaires seront mieux à même de s'adapter, à la suite de réformes économiques et sociales, aux exigences des marchés mondiaux et intrarégionaux. Elle aura des effets indirects sur l'élimination de la pauvreté, qui se traduiront par la capacité accrue des pays de la région à établir des relations avantageuses avec des pays extérieurs à la région, ce qui augmentera leurs chances d'accroître leur PNB et de créer des emplois.

Appui au microfinancement

18. Lors de la réunion régionale d'experts sur l'élimination de la pauvreté et les modes de subsistance durables, qui s'est tenue à Damas (République arabe syrienne) en février 1996, on a noté que la difficulté d'accès au crédit constituait l'un des principaux obstacles à l'éradication de la pauvreté. Avec la formule Microstart, on s'efforcera de doter certaines institutions nationales intermédiaires des capacités nécessaires pour qu'elles puissent offrir aux emprunteurs des services de microfinancement durables sans caution. L'initiative commencera par une phase pilote (études de réalisation et assistance technique pour faire connaître Microstart dans trois pays) qui sera suivie d'une phase expérimentale étendue à toute la région, au cours de laquelle une organisation non gouvernementale qualifiée sera chargée de généraliser à tous les pays de la région la formule Microstart qui était adaptée à un pays en particulier. On considérera que l'expérience a réussi si l'on parvient à mettre en place une vingtaine d'institutions nationales intermédiaires de microfinancement viables; si l'on peut étendre les services de microcrédit et de micro-épargne à 20 000 emprunteurs, et si l'on parvient à sensibiliser davantage les habitants de la région à la formule de microfinancement et à en accroître les possibilités. L'initiative visera surtout les pauvres et spécialement les femmes pauvres des zones rurales comme des zones urbaines dans le but de leur donner des moyens d'action et de les aider à contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Appui à l'approvisionnement et à la consommation durables d'énergie

19. Cette initiative fait suite aux recommandations de la réunion intergouvernementale tenue à Sanaa (Yémen) en décembre 1993 et à la réunion des groupes de contact nationaux, tenue au Bahreïn en mai 1997. Elle est directement liée à la coopération internationale du PNUD dans le domaine de l'amélioration des rendements énergétiques. Les objectifs du programme sont les suivants : a) encourager les sociétés privées qui fournissent des services dans le secteur de l'énergie; b) aider à installer des services de distribution d'électricité dans le cadre d'une planification intégrée des ressources; et c) étudier les possibilités d'utilisation durable de systèmes d'énergies renouvelables, en particulier dans les zones rurales pauvres et reculées. Trois des pays d'accueil seront chargés de mettre en oeuvre ces interventions. Tous les pays de la région ont été invités à se joindre à un ou plusieurs de ces groupes et à influencer directement sur leurs activités et leur organisation. Les critères de succès seront les suivants : la demande pour les services fournis par les sociétés privées; le nombre de projets d'investissement qui suivront les audits énergétiques; l'utilisation réelle de la planification intégrée des ressources et la régulation de la demande; la production de mécanismes efficaces d'emplois finals; et la viabilité des systèmes d'énergie dans les zones rurales.

B. Optimisation des conditions favorables au développement humain spécialement centré sur l'élimination de la pauvreté

20. Durant les 30 dernières années (et plus particulièrement durant la première moitié de cette période), les États arabes ont accompli des progrès spectaculaires en matière de développement social, dus en partie à de nouveaux modes de répartition du PNB, et en partie aux changements apportés dans les normes qui gouvernent la vie sociale et économique ainsi qu'à l'exécution de programmes de développement destinés à lutter contre les inégalités sociales et le dénuement. La difficulté consiste à planifier le développement de manière à promouvoir et accélérer au maximum le développement humain et la croissance économique.

Appui à la gestion du développement social plus particulièrement axé sur l'élimination de la pauvreté

21. Cette initiative fait suite à la réunion régionale d'experts sur l'élimination de la pauvreté et les modes de subsistance durables, tenue à Damas (République arabe syrienne) en février 1996. Elle est étroitement liée à l'initiative du PNUD à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté. Elle complétera les efforts nationaux tendant à mettre en oeuvre les stratégies antipauvreté et les plans d'action, ainsi qu'à tirer parti de l'expérience acquise dans l'exécution des programmes nationaux d'amélioration des méthodes de gestion et du programme global de renforcement de la gestion et de la gouvernance. Son orientation et son contenu seront analysés plus en détail au cours d'une réunion intergouvernementale qui se tiendra à Beyrouth (Liban) d'ici la fin de 1997. Cette initiative vise à appuyer l'élaboration de stratégies et politiques nationales et à renforcer les capacités des institutions compétentes en vue d'un développement social tangible, l'accent étant mis sur l'élimination de la pauvreté.

Appui à la sécurité alimentaire régionale

22. Dans ses observations sur la synthèse du programme régional, le Gouvernement a fortement appuyé cette initiative qui sera analysée lors d'une réunion intergouvernementale. La conception de ce programme se fonde sur les résultats de l'évaluation sectorielle des projets agricoles régionaux, sur les approches à la sécurité alimentaire mondiale mises au point par le PNUD, et les enseignements tirés des expériences d'autres régions. Cette initiative vise l'élaboration d'une politique pluridisciplinaire axée sur la région, qui définira les éléments d'un système de sécurité alimentaire, et le programme sera peut-être à l'origine de solutions qui constitueraient ces éléments. La participation communautaire sera un aspect important de l'initiative. L'accent portera en particulier sur les groupes défavorisés et spécialement sur les femmes des zones rurales. Cette initiative comportera un élément sous-régional concernant la corne de l'Afrique, conçu et cofinancé par le Bureau régional pour les États arabes et le Bureau régional pour l'Afrique, en application des recommandations de la réunion au sommet des chefs d'État ou de Gouvernement de Djibouti, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda et du Soudan, tenue à Djibouti en novembre 1996, et des consultations régionales sur la corne de l'Afrique, tenues par le Comité d'aide au développement à Addis-Abeba (Éthiopie) en décembre 1996. Le succès de l'entreprise dépendra de la mise en place effective par les États membres de systèmes complets de sécurité alimentaire. Si elle réussit, l'initiative aura une incidence directe sur l'élimination de la pauvreté par l'instauration de conditions permettant un accroissement des approvisionnements en vivres tout en procurant des possibilités d'activités rémunératrices et de services sociaux, notamment dans les zones rurales.

Appui à la mise en place de moyens pour préparer la population active arabe à une économie fondée sur l'information

23. Cette initiative découle de la conscience du fait que l'association de l'esprit humain et de la technologie de l'information remplace l'accumulation de capitaux physiques comme principaux facteurs de la croissance économique. Elle rejoint aussi la réponse globale du PNUD à la révolution de l'information. Pour relever ce nouveau défi, il va falloir changer complètement de stratégie, ce qui va conduire à une augmentation de la qualité et de la portée de l'éducation et de la formation, à une massive introduction de la technologie de l'information dans le processus économique et social et à la mise en place de systèmes de télécommunications compétitifs à l'échelle mondiale tant en ce qui concerne la qualité des services que les prix. Cette initiative sera examinée lors d'une réunion intergouvernementale. D'une manière générale, elle aura pour objectif l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux appuyés par des prises de participation nationales et régionales et des projets de renforcement des capacités. Les critères de succès comprendront d'une part la prise en considération, par les décideurs, des effets conjugués de la mondialisation et de la technologie de l'information, et d'autre part l'accroissement des ressources allouées à la préparation de la main-d'oeuvre arabe à la future économie fondée sur l'information. Son impact sur l'élimination de la pauvreté sera à la fois indirect (évitant l'effet des changements mondiaux sur les PNB) et direct (accès accru à une éducation et à une formation de qualité ainsi que la création d'emplois hautement qualifiés et bien rémunérés dans les économies nationales).

Appui à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, en particulier des ressources en eau

24. Cette initiative a une dimension sous-régionale et régionale. Au niveau sous-régional, une aide sera apportée au Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement dans la Méditerranée, conformément aux décisions prises au cours d'une série de réunions entre les partenaires de ce programme, à savoir la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissements, l'Union européenne, le Bureau régional du PNUD pour les États arabes (BREA), le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté des États indépendants (BRCEI), Capacité 21, et conformément aux recommandations de la réunion des groupes nationaux de contact, tenue à Balek (Turquie) en septembre 1995. Cette aide est destinée à : a) créer une capacité de gestion de l'environnement visant notamment à arrêter la pollution, et instituer l'aménagement intégré des ressources hydrauliques et côtières; b) mettre au point des indicateurs de succès et des repères adaptés à la gestion de l'environnement; c) promouvoir l'efficacité en termes d'environnement par l'intermédiaire de partenariats entre les secteurs public et privé; et d) fournir une assistance technique aux réseaux méditerranéens. Dans le contexte de ces aménagements, on tiendra compte en particulier du réseau d'activités nationales d'Action 21. Une autre initiative sous-régionale, cofinancée par le BREA assurera les opérations consécutives au Plan d'action pour le bassin du Nil, approuvées lors de la réunion ministérielle tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en février 1995. Une aide sera apportée aux pays riverains du bassin du Nil pour mettre en place un cadre de coopération concernant la planification et la gestion intégrées des ressources en eau. Enfin, au niveau régional, l'initiative s'inspirera de l'expérience tirée de la mise en oeuvre des deux programmes sous-régionaux mentionnés ci-dessus pour développer les stratégies et les capacités utiles à l'exploitation des ressources hydrauliques. À cet égard, des liens seront établis avec les plans et capacités de la Banque mondiale, de l'Organisation arabe pour le développement agricole et de la CESAO. On essaiera de mettre en commun un corps de connaissances et d'expériences pratiques dans la région et de les convertir en stratégies et orientations nationales viables. On estimera que l'entreprise a donné les résultats escomptés si elle contribue à arrêter la tendance actuelle à la pollution de l'air et de l'eau et à améliorer l'approvisionnement en eau. Certains aspects de l'initiative seront évalués d'après la viabilité des accords de coopération négociés et des solutions. Elle aura des incidences directes sur le PIB et la qualité de vie dans la région et donc indirectement sur l'élimination de la pauvreté.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

25. Le BREA continuera d'exercer ses fonctions en matière de création de partenariats, de programmation, de gestion financière et de mobilisation des ressources. L'analyse des politiques et l'appui à la conception et à l'élaboration des programmes seront assurés par le PNUD au niveau central. La délégation de pouvoirs au représentant résident principal du projet pour ce qui est de superviser l'exécution de programmes régionaux sera accrue et, en règle générale, s'appliquera à tous les programmes et projets régionaux.

26. Les dispositions relatives à la coordination, au contrôle, à l'évaluation, à l'examen et aux méthodes de présentation de rapports feront partie de tous les descriptifs de programmes et de projets et devront être suivies à la lettre.

Tous les programmes et projets comporteront un certain nombre de repères et d'indicateurs de succès afin de faciliter le contrôle et l'évaluation des effets. On établira une base de données et un système d'évaluation des résultats obtenus au regard des critères de succès respectifs de toutes les opérations, et qui servira de mécanisme de rectification durant l'exécution du programme régional.

27. La mobilisation des ressources tiendra une place importante et sera la conséquence logique de la création de partenariats dans le cadre des activités du programme régional. Le Bureau fera tout son possible pour obtenir la participation financière et technique de donateurs traditionnels et autres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région; il aura également recours aux fonds administrés par le PNUD. Lorsqu'il sera établi, le Fonds arabe/PNUD pour l'élimination de la pauvreté, tout en appuyant les initiatives nationales, deviendra une importante source de financement des initiatives régionales dans ce domaine.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES
 POUR LES ÉTATS ARABES (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Report estimatif du CIP	3 657	
Ligne 1.2	38 285	
AEPP/AST	891	
Total partiel	42 833	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation du Gouvernement aux coûts	-	
Fonds pour le développement durable	11 000	
	dont :	
Initiative pour le Nil METAP	10 000 1 000	
Participation de tierces parties aux coûts	11 630	4 630 confirmés de sources diverses. Attendus : 2 000 de la Banque mondiale pour METAP; 3 000 du Fonds arabe de développement économique et social pour le programme énergie; et 2 000 pour le Fonds arabe d'élimination de la pauvreté.
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	-	
Total partiel	22 630	
TOTAL GÉNÉRAL	65 463	

Abréviations : FADES = Fonds arabe pour le développement économique et social; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CIP = chiffre indicatif de planification; METAP = Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement dans la Méditerranée; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; et AST = appui aux services techniques.
